

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Côté (Longueuil), appuyé par M. Stanbury,—Que le Bill C-240, Loi modifiant la Loi sur les postes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Anderson,	Danson,	Haidasz,	Marceau,	Smith
Barrett,	Deachman,	Hymmen,	Marchand	(Saint-Jean),
Basford,	Deakon,	Jerome,	(Langelier),	Stafford,
Bécharde,	Dubé,	Kaplan,	Morison,	Stewart (Okanagan-
Beer,	Dupras,	Lang (Saskatoon-	Munro,	Kootenay),
Benson,	Duquet,	Humboldt),	Noël,	St. Pierre,
Blouin,	Énard,	Langlois,	O'Connell,	Sullivan,
Breau,	Faulkner,	Laniel,	Penner,	Tolmie,
Buchanan,	Forest,	Leblanc (Laurier),	Pepin,	Trudeau,
Caccia,	Forget,	Lefebvre,	Prud'homme,	Trudel,
Cafik,	Foster,	Lessard	Reid,	Turner
Chrétien,	Francis,	(Lac-Saint-Jean),	Richardson,	(London-Est),
Clermont,	Gendron,	Lobelle,	Roberts,	Turner (Ottawa-
Cobbe,	Gervais,	MacGuigan,	Robinson,	Carleton),
Comtois,	Gibson,	McBride,	Roy (Laval),	Walker,
Côté (Richelieu),	Gillespie,	McLraith,	Serré,	Watson,
Côté (Longueuil),	Gray,	McNulty,	Smith	Weatherhead,
Crossman,	Guay	Mahoney,	(Northumberland-	Whicher,
Cullen,	(Saint-Boniface),	Major,	Miramichi),	Yanakis—88.
Cyr,	Guilbault,			

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Gilbert,	La Salle,	Murta,	Scott,
Alkenbrack,	Gleave,	Latulippe,	Nesbitt,	Skoberg,
Asselin,	Godin,	Lewis,	Noble,	Skoreyko,
Barnett,	Grills,	Lundrigan,	Paproski,	Stanfield,
Beaudoin,	Gundlock,	MacDonald	Peddle,	Thompson
Bell,	Hales,	(Egmont),	Peters,	(Red Deer),
Broadbent,	Harkness,	MacInnis (M ^{me}),	Ricard,	Thomson
Burton,	Howe,	MacLean,	Ritchie,	(Battleford-
Cadieu,	Knowles (Winnipeg-	Macquarrie,	Rodrigue,	Kindersley),
Comeau,	Nord-Centre),	McCleave,	Rondeau,	Winch,
Crouse,	Korchinski,	McCutcheon,	Rose,	Woolliams—64.
Dionne,	Lambert	McGrath,	Ryan,	
Downey,	(Bellechasse),	Marshall,	Rynard,	
Forrestall,	Lambert	Mazankowski,	Saltsman,	
Fortin,	(Edmonton-Ouest),	Moore,	Schumacher,	

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

2 heures à 6 heures du soir, et de 8 heures à 10 heures du soir; et

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les lundis 7 et 14 juin, les mardis 8 et 15 juin, et les jeudis 10 et 17 juin 1971, les heures ordinaires de séance seront de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de

Que, si un de ces jours est désigné jour réservé aux affaires relatives aux subsides en vertu des dispositions de l'article 58 du règlement, les délibérations relatives à ces affaires seront interrompues ou réglées au plus tard à 6 heures du soir, afin de permettre l'examen des affaires inscrites au nom du gouvernement de 8 heures à 10 heures du soir ce jour-là et que les procédures quotidiennes d'ajournement ne soient pas écartées par application du présent ordre.